

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 22 août 2008

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°11

CIRCULAIRE N° 0-49887-2008/DEF/DCCM/PERS/MIL

relative à la préparation par correspondance au concours ouvert en 2009 pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3e classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense - cycle 2008-2009.

Du 9 juillet 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « personnel » ; bureau « personnel militaire ».*

CIRCULAIRE N° 0-49887-2008/DEF/DCCM/PERS/MIL relative à la préparation par correspondance au concours ouvert en 2009 pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3e classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense - cycle 2008-2009.

Du 9 juillet 2008

NOR D E F B 0 8 5 1 6 4 6 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 0-42548-2007/DEF/DCCM/PERS/MIL du 16 juillet 2007 (BOC N°23 du 21 septembre 2007, texte 24).

Référence de publication : BOC N°32 du 22 août 2008, texte 11.

1. Un concours pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3e classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense sera organisé en 2009.

La Revue d'Études organise, avec l'agrément de la direction centrale du commissariat de la marine (DCCM), un cours par correspondance, de juillet 2008 à mars 2009, préparant aux épreuves écrites et orales de ce concours.

2. Les candidats devront s'inscrire directement auprès de la Revue d'Études avant le 26 septembre 2008 au moyen du modèle d'imprimé indiqué en annexe I et joindre à cet envoi un chèque du montant du versement initial.

Une copie de la fiche d'inscription sera obligatoirement adressée à la DCCM pour les candidats qui souhaitent obtenir une prise en charge partielle des frais d'inscription dans les conditions prévues au point 3 ci-après.

3. Le tarif du cours est indiqué en annexe II.

La marine prendra à sa charge 75 p. 100 du coût de la préparation au bénéfice des candidats qui :

- n'auront pas bénéficié au cours des années précédentes d'une prise en charge de ce même cours ;
- rempliront les conditions figurant à l'annexe III, pour pouvoir se présenter au concours pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine, au grade de commissaire de 3e classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense organisé en 2009 ;
- feront preuve d'une assiduité suffisante, qui sera jugée sur l'ensemble de la préparation.

4. La circulaire n° 0-42548-2007/DEF/DCCM/PERS/MIL du 16 juillet 2007 relative à la préparation par correspondance au concours ouvert en 2008 pour le recrutement dans le corps des commissaires de la marine

au grade de commissaire de 3^e classe, d'officiers mariniers et de secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense - cycle 2007-2008, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central du commissariat de la marine,*

Hubert SCIORELLA.

ANNEXE I.

**FICHE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE ASSURÉ PAR
LA REVUE D'ÉTUDES.**

(1)

NOM :
Prénom :
Grade :
Matricule :
Spécialité :
Date d'entrée au service :
Affectation actuelle :

désire s'inscrire au cours préparatoire par correspondance au concours interne de recrutement de commissaires de la marine.

Les devoirs devront être envoyés à l'adresse suivante :

Je déclare n'avoir jamais bénéficié - avoir bénéficié ⁽²⁾ d'une prise en charge financière de ce cours par la marine.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions requises pour participer au concours 2009 ⁽³⁾.

À _____, le

Signature

(1) À établir en 2 exemplaires et à adresser obligatoirement avant le 28 septembre 2007 :

- le 1^{er} exemplaire à la Revue d'Études – 32, rue Delizy – 93500 Pantin. Tél. : 01-44-54-22-30, accompagné d'un chèque du montant du versement initial ;

- le 2^e exemplaire à la direction centrale du commissariat de la marine – sous-direction « personnel » – 2, rue Royale – 00352 Armées.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) En cas de doute, l'intéressé doit se renseigner auprès de son bureau militaire.

ANNEXE II.
**TARIF DU COURS PAR CORRESPONDANCE 2008-2009 PRÉPARANT AU CONCOURS
INTERNE DE RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE.**

PRÉPARATIONS		TARIFS EN EUROS
M41-10	Commissaire - option droit public	Comptant : 474 euros
M41-20	Commissaire - option droit privé	Paiement 5 fois : 500 euros (5 × 100 euros)
M41-30	Commissaire - option économie	
M41-19	Redoublants - option droit public	Comptant : 254 euros
M41-29	Redoublants - option droit privé	Paiement 3 fois : 279 euros (3 × 93 euros)
M41-39	Redoublants - option économie	

À ces tarifs, il convient d'ajouter la somme de 25 euros correspondant aux droits d'inscription, sauf pour les redoublants.

Participation financière de la marine :

Elle s'effectue au profit des candidats réunissant les conditions prévues au point 3 de la circulaire (75 p. 100 du coût de préparation sur la base du paiement au comptant).

Modalités.

À la fin du cours, la Revue d'Études reversera la somme de 374,25 euros (trois cent soixante-quatorze euros et vingt-cinq cents) à chacun des candidats bénéficiant, sur décision de la DCCM, d'une prise en charge partielle des dépenses engagées.

La Revue d'Études adressera à la DCCM la facture correspondant à ces remboursements.

ANNEXE III.
**CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER EN 2009 AU CONCOURS INTERNE DE
RECRUTEMENT DE COMMISSAIRES DE LA MARINE.**

Peuvent être admis à prendre part au concours interne ouvert en 2009, sous réserve de remplir les conditions d'aptitude physique pour l'admission dans le corps des commissaires de la marine, les officiers marinières et les secrétaires administratifs de l'administration centrale ou des services extérieurs du ministère de la défense réunissant au 1^{er} janvier 2009 les conditions suivantes :

- être âgé de vingt-six ans au moins et de trente cinq ans au plus ;
- avoir au moins cinq ans d'ancienneté de services.